

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 24
- procurations : 8
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR A M. ROUX), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. MERLEY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME PERROUX (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. COMBE),

Etait absente excusée : MME JARRIGE

MME QUONIAM-DOUREL est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/78

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2021

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de reprendre les résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022, soit :

- **Excédent de fonctionnement reporté : 3 388 877.66 €**
- **Excédent d'investissement reporté : 206 964.95 €**
- **Résultat de la section de fonctionnement 2021 : 744 945.91 €**
- **Résultat de la section d'investissement 2021 : - 550 185 €**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 de la façon suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté 2021 (R002) : 4 133 823.57 €**
(Composé du résultat positif de la section de fonctionnement, soit 744 945.91 + l'excédent de fonctionnement reporté, soit 3 388 877.66)
- **Report du déficit de la section d'investissement en R001 de 2021 : - 343 220.05 €**
(Composé du résultat négatif de la section d'investissement soit - 550 185 €, + l'excédent d'investissement reporté, soit 206 964.95)

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 30 JUIN 2022

ID : 031-213105612-20220629-D2022_78-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre (MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS),

- De reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté 2021 (R002) : 4 133 823.57 €

(Composé du résultat positif de la section de fonctionnement, soit 744 945.91 + l'excédent de fonctionnement reporté, soit 3 388 877.66)

- Report du déficit de la section d'investissement en R001 de 2021 : - 343 220.05 €

(Composé du résultat négatif de la section d'investissement soit - 550 185 €, + l'excédent d'investissement reporté, soit 206 964.95)

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 30 JUIN 2022

- Affiché le 30 JUIN 2022